

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2013

Révision: 23.09.2013

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· Identificateur de produit

· Nom du produit: A Silicone Adhesive

· Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Colle

· Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

DE Healthcare Ltd
Unit 9, Kingsthorpe Business Centre,
Studland Road, Kingsthorpe,
Northampton NN2 6NE

UK 01634878750

Emergency : Chemtrec US (800) 424-9300

International: 001 703-527-3887

Fax: +44 (0) 1634 87 87 51

email: info@dehpbrand.com

· Service chargé des renseignements: Corporate Brand Development International

· Numéro d'appel d'urgence:

info@dehpbrand.com

Chemtrec US (800) 424-9300

2 Identification des dangers

· Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xn; Nocif

R48/20-62-63: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Risque possible d'altération de la fertilité. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.



Xi; Irritant

R38: Irritant pour la peau.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2013

Révision: 23.09.2013

Nom du produit: A Silicone Adhesive

(suite de la page 1)



N; Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· Éléments d'étiquetage

· Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS07

GHS08

GHS09

· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

toluène

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité


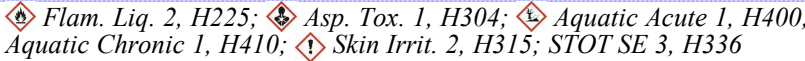
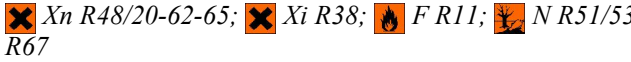
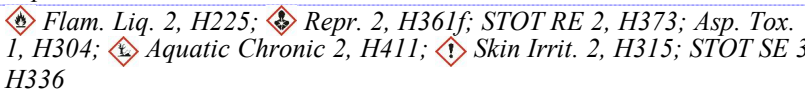
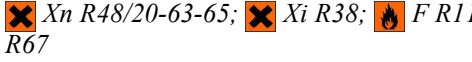
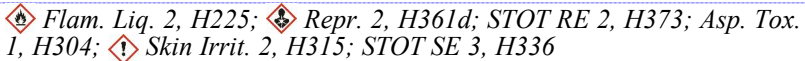
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2013

Révision: 23.09.2013

Nom du produit: A Silicone Adhesive

(suite de la page 2)

CAS: 142-82-5 EINECS: 205-563-8	heptane  R67 	25-50%
CAS: 110-54-3 EINECS: 203-777-6	n-hexane  R67 Repr. Cat. 3 	10-25%
CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9	toluène  R67 Repr. Cat. 3 	2,5-10%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Indications destinées au médecin:**

· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Risques** Risque de pneumonie.

· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **Précautions pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2013

Révision: 23.09.2013

Nom du produit: *A Silicone Adhesive*

(suite de la page 3)

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· **Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

· **Manipulation:**

· **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

142-82-5 heptane

VME Valeur momentanée: 2085 mg/m³, 500 ppm

Valeur à long terme: 1668 mg/m³, 400 ppm

110-54-3 n-hexane

VME 72 mg/m³, 20 ppm

R3

108-88-3 toluène

VME Valeur momentanée: 384 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 192 mg/m³, 50 ppm

R3

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2013

Révision: 23.09.2013

Nom du produit: A Silicone Adhesive

(suite de la page 4)

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc naturel (Latex)

· **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Violet

· **Odeur:** Caractéristique

· **Changement d'état**

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: Non déterminé.

· **Point d'éclair** Non applicable.

· **Température d'inflammation:** 215 °C

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion:**

Inférieure: 1,1 Vol %

Supérieure: 7,4 Vol %

· **Pression de vapeur à 20 °C:** 160 hPa

· **Densité à 20 °C:** 0,82 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau: Pas ou peu miscible

· **Teneur en solvants:**

Solvants organiques: 58,9 %

VOC (CE) 59 %

Teneur en substances solides: 36,0 %

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2013

Révision: 23.09.2013

Nom du produit: A Silicone Adhesive

(suite de la page 5)

· **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

108-88-3 toluène

Oral	LD50	5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12124 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	5320 mg/l (souris)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Repr. 2

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour organismes aquatiques.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2013

Révision: 23.09.2013

Nom du produit: A Silicone Adhesive

(suite de la page 6)

· **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· **No ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN1133

· **Nom d'expédition des Nations unies**

· **ADR**

1133 ADHÉSIFS, solution

· **IMDG, IATA**

ADHESIVES

· **Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe**

3 Liquides inflammables.

· **Étiquette**

3

· **IMDG, IATA**



· **Class**

3 Flammable liquids.

· **Label**

3

· **Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA**

II

· **Dangers pour l'environnement:**

· **Marine Pollutant:**

Non

· **Marquage spécial (ADR):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Liquides inflammables.

· **Indice Kemler:**

33

· **No EMS:**

F-E,S-D

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2013

Révision: 23.09.2013

Nom du produit: A Silicone Adhesive

(suite de la page 7)

- **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport:**
- **ADR**
- **Quantités exceptées (EQ):** E2
- **Quantités limitées (LQ)** 5L
- **Catégorie de transport** 2
- **Code de restriction en tunnels** D/E
- **"Règlement type" de l'ONU:** UN1133, ADHÉSIFS, solution, 3, II

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08 GHS09

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
toluène
- **Mentions de danger**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2013

Révision: 23.09.2013

Nom du produit: A Silicone Adhesive

(suite de la page 8)

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R11 Facilement inflammable.

R38 Irritant pour la peau.

R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R62 Risque possible d'altération de la fertilité.

R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

· * Données modifiées par rapport à la version précédente